Advanced Distributor Products
2140 Lake Park Blvd
Richardson, TX 75080
P ((800) 848-2270 F (770) 465-5599
www.adpnow.com

Date: 11/3/2026

To: All Advanced Distributor Products Distributors and/or Authorized Representatives

From: Bobby DiFulgentiz

Subject: **Québec Warranty of Availability – ADP Opt-Out Notice and Dealer Requirements**

Dear Distributor and/or Authorized Representative,

We are writing to provide you with important information regarding Québec's warranty of availability requirements under the *Consumer Protection Act* (Québec) (the "**Act**").

As you will be aware, section 39 of the Act generally requires manufacturers and merchants of goods that are of a nature that requires maintenance work to make replacement parts, repair services and information necessary to maintain or repair those goods available for a reasonable period of time.

The Act also permits a manufacturer or merchant to be released from this warranty by warning the consumer in writing, before the contract is entered into, that it does not supply the applicable replacement parts, repair services or maintenance or repair information.

ADP has elected to opt-out of the warranty of availability in respect of ADP products sold to Québec consumers.

Accordingly, when offering or selling ADP products to consumers in Québec, please ensure that the following ADP notice is provided to the consumer **in writing in accordance with applicable law**:

NOTICE TO QUÉBEC CONSUMERS – Warranty of availability of replacement parts, repair services and related maintenance/repair information.

Please note that while Advanced Distributor Products LLC ("ADP") makes reasonable efforts to have replacement parts and/or maintenance/repair information available for certain products, please note that in accordance with section 39 (3) of the Quebec Consumer Protection Act, ADP does not supply, and therefore does not guarantee the availability of replacement parts, repair services or maintenance/repair information within the meaning of section 39 of the Quebec Consumer Protection Act and sections 79.18 to 79.20 of the Regulation Respecting the Application of the Consumer Protection Act, for any ADP products manufactured, imported, distributed, advertised, offered for sale and/or sold in Quebec (whether through authorized distributors or any other distribution channel).

This does not mean that replacement parts and maintenance or repair information may not be available. Depending on the product, ADP may continue to offer certain parts or information through its authorized

Advanced Distributor Products
2140 Lake Park Blvd
Richardson, TX 75080
P ((800) 848-2270 F (770) 465-5599
www.adpnow.com

independent distributors, from time to time. However, ADP does not guarantee their availability for purposes of section 39 of the Consumer Protection Act.

Nothing in this notice is intended to suggest or encourage consumers or other persons to attempt to install, service, maintain or repair ADP HVAC equipment themselves. Installation, maintenance and repair of HVAC equipment should only be performed by qualified, licensed professionals in accordance with applicable laws, codes and manufacturer instructions.

For additional information regarding the availability of replacement parts, repair services and maintenance or repair information from ADP, please visit: https://www.adpnow.com/adp-warranty/

Accordingly, **please ensure that**:

1. ADP's Opt-Out Notice is provided in writing to Québec consumers before purchase, as required by applicable law;
2. The notice is presented clearly and prominently and is associated with the applicable ADP product(s); and
3. For online transactions, the ADP hyperlink is displayed in accordance with applicable law.

This letter is provided for general information purposes only and does not constitute legal advice. Each dealer remains responsible for its own compliance with the Consumer Protection Act and other applicable laws, and should consult its own legal advisors as to how these requirements apply to its business.

If you have any questions regarding implementation, please contact support@adpnow.com.

Thank you for your cooperation.

Kind regards,



Bobby DiFulgentiz
VP/GM – Advanced Distributor Products

Advanced Distributor Products
2140 Lake Park Blvd
Richardson, TX 75080
P ((800) 848-2270 F (770) 465-5599
www.adpnow.com

Date: 11 novembre 2026

À: Tous les distributeurs et représentants autorisés d'Advanced Distributor Products

De: Bobby DiFulgentiz

Objet : Québec – Garantie de disponibilité – Avis d'exemption de ADP et exigences applicables aux commerçants

Chers commerçants, distributeurs et représentants autorisé,

Nous souhaitons vous communiquer des renseignements importants concernant les exigences relatives à la garantie de disponibilité prévues par la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec (la « **Loi** »).

Comme vous le savez, l'article 39 de la Loi exige généralement que les fabricants et les commerçants de biens qui sont de nature à nécessiter un travail d'entretien rendent disponibles, pendant une durée raisonnable, les pièces de rechange, les services de réparation ainsi que les renseignements nécessaires à l'entretien ou à la réparation de ces biens.

La Loi permet également à un fabricant ou à un commerçant de se dégager de la garantie en avertissant le consommateur par écrit, avant la conclusion du contrat, qu'il ne fournit pas les pièces de rechange, les services de réparation ou les renseignements nécessaires à l'entretien ou à la réparation visés.

ADP a choisi de s'exempter de la garantie de disponibilité à l'égard des produits ADP vendus aux consommateurs du Québec.

Par conséquent, lorsque vous offrez ou vendez des produits ADP à des consommateurs au Québec, veuillez-vous assurer que l'avis de ADP suivant est communiqué au consommateur **par écrit, conformément à la législation applicable**:

AVIS AUX CONSOMMATEURS DU QUÉBEC – Garantie de disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation et des renseignements relatifs à l'entretien ou à la réparation.

Veuillez noter que, bien que Advanced Distributor Products LLC (« ADP ») déploie des efforts raisonnables afin de rendre disponibles certaines pièces de rechange et/ou certains renseignements relatifs à l'entretien ou à la réparation de certains produits, conformément au paragraphe 3 de l'article 39 de la Loi sur la protection du consommateur du Québec, ADP ne fournit pas et ne garantit pas la disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation ou des renseignements relatifs à l'entretien ou à la réparation au sens de l'article 39 de la Loi sur la protection du consommateur et des articles 79.18 à 79.20 du Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur, à l'égard de tout produit ADP fabriqué, importé, distribué, annoncé, offert en vente et/ou vendu au Québec (que ce soit par l'intermédiaire de distributeurs autorisés ou de tout autre canal de distribution).

Advanced Distributor Products
2140 Lake Park Blvd
Richardson, TX 75080
P ((800) 848-2270 F (770) 465-5599
www.adpnow.com

Cela ne signifie pas que des pièces de rechange ou des renseignements relatifs à l'entretien ou à la réparation ne seront jamais disponibles. Selon le produit ADP peut continuer à offrir, par l'intermédiaire de ses distributeurs indépendants agréés, de temps à autre, certaines pièces ou certains renseignements par l'intermédiaire de ses détaillants et distributeurs indépendants autorisés. Toutefois, ADP ne garantit pas leur disponibilité aux fins de l'article 39 de la Loi sur la protection du consommateur.

Rien dans la présente n'a pour objet de suggérer ou d'encourager les consommateurs ou toute autre personne à tenter d'installer, d'entretenir, de réparer ou d'effectuer eux-mêmes des travaux d'entretien sur un équipement d'ADP. L'installation, l'entretien et la réparation des équipements doivent être effectués uniquement par des professionnels qualifiés et dûment autorisés, conformément aux lois, aux codes applicables et aux instructions du fabricant.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant la disponibilité, auprès de ADP, des pièces de rechange, des services de réparation et des renseignements relatifs à l'entretien ou à la réparation, veuillez consulter: https://www.adpnow.com/adp-warranty/

Par conséquent, nous vous **demandons de vous assurer que**:

1. L'avis d'exemption de ADP est communiqué par écrit aux consommateurs du Québec avant l'achat, conformément à la législation applicable;
2. L'avis est présenté de façon claire et évidente et est associé au(x) produit(s) ADP applicable(s); et
3. Pour les transactions en ligne, l'hyperlien vers les renseignements de ADP est affiché conformément à la législation applicable.

La présente lettre est fournie à des fins d'information générale seulement et ne constitue pas un avis juridique. Chaque concessionnaire demeure responsable de sa propre conformité à la Loi sur la protection du consommateur et aux autres lois applicables, et devrait consulter ses propres conseillers juridiques afin de déterminer de quelle manière ces exigences s'appliquent à ses activités.

Pour toute question concernant la mise en œuvre de ces exigences, veuillez communiquer avec support@adpnow.com.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Cordialement,



Bobby DiFulgentiz
VP/GM – Advanced Distributor Products